

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

**Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 25

DATE DE LA CONVOCATION

07 02 14

DATE D’AFFICHAGE

07 02 14

Objet :

2014-07-03-08

Cadre stratégique
2014 - 2020

L’an : 2014

Et le : 07 mars 2014

A : DIX HEURES TRENTE

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

J.ARCAS (Conseil Général), **JN.BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb et Taurou), **F.BARTHES** (CdC Pays Saint-Ponais), **F.BERTHOMIEUX** (CdC Canalirou), **P.BEZIAT** (CdC Canalirou), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **R. CHABBERT** (cdc Le Minervois), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **J.HUC** (CdC Coteaux et Châteaux), **F.MARTY** (CdC Orb et Jaur), **R.LOSMA** (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Le Minervois), **JC.PETIT** (CdC St-Chinianais), **Y.ROBIN** (Le Poujol/orb), **R.PAILLES** (Conseil Général), **G.ROUDIER** (CdC Orb & Taurou), **M.REVEL** (CdC Coteaux et Châteaux), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **R.TROPEANO** (Conseil Général), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères).

Objet : Cadre Stratégique 2014 - 2020

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles doit, dès à présent, s'engager dans la négociation des futurs programmes de développement territorial, avec les autorités européennes, nationales, régionales et départementales, qui contribuent au cofinancement de ces différents programmes : CPER, Contrat de Pays, FEDER, FEADER, FSE, programme Leader et programmes spécifiques.

Contrairement à la précédente refonte, en 2008, des enjeux de la Charte de développement, il s'est agi en 2014 de resserrer pour renforcer les enjeux identifiés sur deux axes majeurs : la cohésion sociale et le développement économique.

Des schémas ont été élaborés dans un travail de concertation qui associe l'ensemble des acteurs locaux :

- ✓ le Conseil de développement, dans le cadre des commissions thématiques du Pays, au sein de chacune desquelles le Conseil de développement dispose d'un tiers des sièges,
- ✓ le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles,
- ✓ les Communautés de communes adhérentes du Syndicat Mixte de Pays, sous forme de réunions de travail collectives.

Des séances de travail ont également été menées avec de nombreux partenaires institutionnels et territoriaux, dont les Chambres Consulaires et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, dans le cadre d'approches thématiques.

Le document annexé constitue une deuxième synthèse du projet territorial du Pays à l'horizon 2020, traduisant le développement tel que voulu localement. Le processus stratégique est défini ci-dessous :

- ➔ Dix-huit enjeux ont été clairement identifiés pour la période 2014-2020 ; ils viennent ainsi détailler et « revisiter » la charte de développement à laquelle ils visent à apporter une déclinaison concrète.
- ➔ Ces enjeux ont donné lieu à la définition de cinquante et un objectifs, destinés sur la pluri-annualité à répondre de manière positive aux enjeux forts du territoire.
- ➔ Ces objectifs seront ensuite concrétisés en projets ou opérations, qui déclineront annuellement le projet territorial, au croisement des priorités du Pays, du Département et de la Région, de l'Etat et de l'Europe.

.../...

Le tableau synoptique stratégique 2014 - 2020

Axe	Thématiques	Enjeux	Objectifs
COHESION SOCIALE	Habitat Logement Cadre de vie	1. Répondre aux attentes sociales en termes d'habitabilité	1. Réduire l'habitat indécent et indigne
			2. Favoriser les travaux d'adaptation
			3. Développer l'offre locative et publique
		2. Augmenter la fonctionnalité des centres anciens	4. Sauvegarder la qualité architecturale et la préservation du patrimoine local
			5. Maintenir l'humain dans le centre ancien
			6. Accompagner les politiques d'aménagement
		3. Concourir à une gestion durable des ressources	7. Lutter contre la précarité énergétique
			8. Informer, sensibiliser et éduquer
	Services à la population	4. Vivre en bonne santé	9. Maintenir et renforcer les soins de premiers recours et la prise en charge des urgences
			10. Améliorer le parcours de santé des personnes âgées
			11. Développer et renforcer les services de prévention de proximité
			12. Améliorer l'accès aux soins par le biais de la télémédecine
		5. Améliorer les services aux familles	13. Densifier les services de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse
			14. Prévenir les difficultés éducatives
	Culture	6. Garantir l'accès de tous aux services publics	15. Rapprocher les services de la population
		16. Améliorer la mobilité	
7. Créer du lien social		17. Renforcer la médiation	
		18. Œuvrer pour l'épanouissement personnel à travers la pratique artistique	
8. Rendre la culture de qualité accessible		19. Proposer la culture partout	
		20. Offrir la culture pour tous	
	9. Valoriser les richesses patrimoniales par la création artistique	21. Faire de la création l'écho de l'identité patrimoniale	
		22. Favoriser la transmission du patrimoine immatériel par la création	

Axe	Thématiques	Enjeux	Objectifs
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Economie	10. Développer les partenariats publics/privés	23. Favoriser l'émergence de projets de territoire
			24. Animer le réseau des entreprises
		11. Soutenir les filières	25. Accompagner les mutations professionnelles
		12. Construire l'offre immobilière d'entreprise	26. Susciter les innovations collectives
	Tourisme	13. Consolider et développer une offre de qualité	27. Structurer l'offre immobilière
			28. Organiser la reprise des entreprises
			29. Qualifier les acteurs
			30. Optimiser la qualification de l'offre d'hébergement
			31. Accompagner les projets structurants
			32. Valoriser l'offre patrimoniale
			33. Développer l'offre nature
		14. Promouvoir et mettre en marché l'offre touristique	34. Structurer l'offre oenotouristique
			35. Mettre en réseau l'offre de « thermalisme » et du bien-être
			36. Organiser et qualifier l'accueil touristique
			37. Promouvoir la destination
			38. Elaborer une politique marketing
			39. Mettre en marché
	Patrimoine	15. Optimiser l'organisation et l'animation du projet	40. Fédérer et animer le projet territorial
		41. Assurer une veille territoriale	
		42. Mettre en œuvre la gouvernance	
16. Connaître et partager le patrimoine		43. Poursuivre la connaissance et la recherche appliquée	
		44. Sensibiliser la population	
	17. Préserver le cadre de vie	45. Former les professionnels	
		46. Sauvegarder et valoriser le patrimoine	
		47. Promouvoir une architecture de qualité	
		48. Accompagner les politiques d'aménagement	
	18. Dynamiser le patrimoine	49. Interpréter le patrimoine	
		50. Animer les patrimoines	
		51. Affirmer l'identité culturelle du Pays	

En conclusion, Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- de se prononcer sur les orientations et le contenu du Cadre Stratégique étant précisé que ce contenu fera l'objet, jusqu'à fin novembre 2014, des propositions d'opérations par les communautés de communes adhérentes au Pays et le Syndicat Mixte,
- de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les dossiers de demande auprès des autorités cofinçant les programmes concernés et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur les orientations et le contenu du Cadre Stratégique étant précisé que ce contenu fera l'objet, jusqu'à fin novembre 2014, des propositions d'opérations par les communautés de communes adhérentes au Pays et le Syndicat Mixte et autorise le Président à déposer les dossiers de demande auprès des autorités cofinçant les programmes concernés et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 07 mars 2014.

Le Président,
Francis BOUTES